



**CENTRE  
DE GESTION**  
FINISTÈRE.  
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

# **GUIDE DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL**

*Mise à jour : décembre 2022*

## Références :

- Articles L 251-5 et suivants du Code général de la Fonction Publique
- Décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics
- Décret n° 85-397 du 3 avril 1985 relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique territoriale, modifié par le décret n° 2014-1624 du 24 décembre 2014.
- Décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale

### 1) Rôle du CST

Le Comité Social Territorial départemental est un organisme consultatif qui regroupe toutes les collectivités de moins de 50 agents.

Le CST émet des avis sur les questions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services, aux modernisations des méthodes et techniques de travail.

Le CST est saisi obligatoirement pour avis **préalablement** avant toutes décisions. Les avis sont préalables à la décision. Toutefois, compte-tenu de la périodicité des réunions, il est tenu compte de la date de réception au CDG de la saisine du Comité Social Territorial.

### 2) Les avis du CST

Le CST donne des avis simples. Si la saisine est obligatoire, les collectivités n'ont pas l'obligation de suivre ses avis. Cependant, lorsque l'avis du CST est requis, l'absence de saisine et d'avis est constitutive d'un vice de forme qui entache d'illégalité les procédures engagées ou les actes pris postérieurement. Ils peuvent donc être annulés par le juge administratif. La consultation du CST doit nécessairement intervenir avant que l'organe délibérant de la collectivité ne prenne la décision finale.

Les collectivités sont tenues d'informer les membres du CST des suites données à leur avis dans les 2 mois qui suivent la séance.

### 3) Son fonctionnement

- ◆ La fréquence des réunions, périodicité, durée : le CST se réunit en moyenne 5 fois par an, environ toutes les 7 semaines (sauf juillet et août) : - janvier-avril- juin- septembre- novembre généralement sur une durée de 3 heures environ.

## Calendrier CST 2023

Date des séances	Date de fin de réception des dossiers	Date d'envoi des convocations	Date de consultation des dossiers CST	Date d'envoi du compte-rendu
<b>Mardi 31/01/2023</b>	<b>03/01</b>	<b>17/01</b>	<b>24/01</b>	<b>14/02</b>
<b>Mardi 04/04/2023</b>	<b>07/03</b>	<b>21/03</b>	<b>28/03</b>	<b>18/04</b>
<b>Mardi 13/06/2023</b>	<b>16/05</b>	<b>30/05</b>	<b>06/06</b>	<b>26/06</b>
<b>Mardi 26/09/2023</b>	<b>29/08</b>	<b>12/09</b>	<b>19/09</b>	<b>10/10</b>
<b>Mardi 21/11/2023</b>	<b>23/10</b>	<b>07/11</b>	<b>14/11</b>	<b>05/12</b>

- ◆ **Le secrétariat**

Il est assuré par les services du Centre de Gestion  
 -Interlocuteurs secrétariat CST : Marie NEDELEC / Justine REY  
 -Le suivi des dossiers est assuré par les conseillers relations collectivités des territoires.

#### 4) Sa composition

Organisme paritaire consultatif, le CST est composée de 22 membres à nombre égal de représentants des collectivités désignés par le Président du CDG et de représentants du personnel élus sur les listes des organisations syndicales :

- ♦ Représentants des collectivités : 11 membres titulaires et 11 suppléants,
- ♦ Représentants du personnel : 11 membres titulaires et 11 suppléants.

Le nombre des représentants du CST a été fixé par délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du 25 mai 2022 après consultation des organisations syndicales et compte tenu des effectifs relevant du CST au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

**LISTE DES MEMBRES DU CST**

		TITULAIRES	SUPPLEANTS
REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES (ELUS)		<b>Président</b> : Bernard SALIOU, <i>Maire de Saint Thoïs</i>	Lénaïc BLANDIN, <i>Maire de La Roche Maurice</i>
		<b>Présidente CHSCT</b> : Françoise RAOULT, <i>Maire de Loc Eguiner Saint Thegonnec</i>	William CALVEZ, <i>Adjoint à la mairie de Gouesnach</i>
		Pierrot BELLEGUIC, <i>Conseiller municipal de Kergloff</i>	Michèle CASU, <i>Adjointe au maire de Plouédern</i>
		Nathalie BERNARD <i>Maire de Plougasnou</i>	Stéphane COTTY, <i>Maire de Plounévél</i>
		Georges CASTEL, <i>Adjoint au maire d'Audierne</i>	Elisabeth GUILLERM, <i>Maire de Guimiliau</i>
		Armel GOURVIL, <i>Maire de Bohars</i>	Josiane GUINVARCH, <i>Adjointe au maire de Brasparts</i>
		Marie-Claire HENAFF, <i>Maire de Saint Vougay</i>	Stephane HERVOIR, <i>Maire de Pencran</i>
		Christine KERDRAON, <i>Maire de Saint-Thurien</i>	Marc JEZEQUEL, <i>Maire de Saint-Thonan</i>
		Yannick LE MOIGNE, <i>Adjoint au maire de Plobannalec Lesconil</i>	Rémi MOAL, <i>Adjoint au Maire de Gouézec</i>
		Jeanne MOREAU, <i>Adjointe au Maire de Tremeoc</i>	Viviane MOISAN, <i>Adjointe au maire de Poullaouen</i>
	Emmanuelle RASSENEUR, <i>Maire de Gourlizon</i>	Bernard QUILLIVERE, <i>Maire de Milizac</i>	
REPRESENTANT DU PERSONNEL (OS)	<b>CGT</b>	Anne Marie DIREUR Emmanuelle HERRY	Julie LE BIHAN Catherine TREGUER
	<b>FO</b>	Frederic LE BLEIS,	Linda GUENNEGUES,
	<b>UNSA</b>	Jean-Yves MORVAN, Pascaline ROUZIC, Sylvia KERHOM,	Mikael GOUZIEN, Daniel ABIVEN, Isabelle MAUDIRE,
	<b>CFDT</b>	Pascale ARNAULT, Nicolas LECHENE, Christina MOLINARI Yves MARCHAL, Régine CALLOC'H	Cécile GARGUILLO Glen HASCOET Valérie JAFFRY Sébastien FALGUIERE Sylvie PEREZ

## **5) La Formation spécialisée en santé sécurité et conditions de travail**

Une formation spécialisée en matière de santé sécurité et conditions de travail est instituée au sein du CST départemental.

Cette instance est consultée sur les questions relatives :

- à la protection de la santé physique et mentale, à l'hygiène, à la sécurité des agents dans leur travail,
- à l'organisation du travail, au télétravail, aux enjeux liés à la déconnexion et aux dispositifs de régulation de l'utilisation des outils numériques,
- à l'amélioration des conditions de travail et aux prescriptions légales afférentes.

La formation spécialisée est une instance paritaire consultative dont le nombre de membres est égal à celui du CST, soit 22 membres à nombre égal de représentants des collectivités désignés par le Président du CDG et de représentants du personnel.

- ♦ Représentants des collectivités : 11 membres titulaires et 11 suppléants,
- ♦ Représentants du personnel : 11 membres titulaires et 11 suppléants.

Les modalités de fonctionnement de la formation spécialisée sont identiques à celles du CST. L'instance se réunit selon la même fréquence et le même calendrier.

**Le CST est saisi pour avis préalablement à toutes décisions de la collectivité employeur** concernant :

### **Organisation des collectivités et établissements publics**

- Suppressions de services et d'emplois
- Organisation des services (répartition, création, transferts de services, changements d'organigramme résultant de ces réorganisations)
- Modification de la structure des services
- Mode de gestion du service public
- Etc...

### **Conditions générales de fonctionnement des services**

- Modalités d'organisation du temps de travail :  
*Protocole d'ARTT, aménagement des horaires, recours aux astreintes, autorisations exceptionnelles d'absence, organisation du temps partiel, organisation de la journée de solidarité,...*

- Compte épargne temps,
- Adoption et modification de règlements intérieurs
- Elaboration de plans de formation
- Etc...

### **Les questions annuellement débattues devant le CST**

Le CST débat sur :

- Le bilan de la mise en œuvre des lignes directrices de gestion, sur la base des décisions individuelles ;
  - L'évolution des politiques des ressources humaines, sur la base du rapport social unique ;
- La création des emplois à temps non complet ;
- Le bilan annuel de la mise en œuvre du télétravail ;
- Le bilan annuel des recrutements effectués au titre du PACTE ;
- Le bilan annuel du dispositif expérimental d'accompagnement des agents recrutés sur contrat et suivant en alternance une préparation aux concours de catégorie A et B ;
- Les questions relatives à dématérialisation des procédures, aux évolutions technologiques et de méthode de travail des services et à leurs incidences sur les agents ;
- Le bilan annuel relatif à l'apprentissage ;
- Le bilan annuel du plan de formation ;
- La politique d'insertion, de maintien dans l'emploi et d'accompagnement des parcours professionnels des travailleurs en situation de handicap ;

- Les évaluations relatives à l'accessibilité des services et à la qualité des services rendus ;
- Les enjeux et politiques en matière d'égalité professionnelle et de prévention des discriminations.

La **formation spécialisée en santé sécurité et conditions de travail** du CST est saisie pour avis **préalablement** à toutes décisions de la collectivité employeur concernant :

- Les règlements intérieurs et les consignes en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail
- Les projets de conception et d'aménagement important de locaux
- Le document unique d'évaluation des risques professionnels
- Le programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail
- La mise en place de nouvelles technologies
- Les questions relatives au télétravail et aux enjeux liés à la déconnexion et aux dispositifs de régulation des outils numériques
- Les actions de prévention du harcèlement moral, du harcèlement sexuel, des violences sexistes et sexuelles
- Le plan de formation en santé et sécurité

## Les différents cas de saisine du CST

CAS DE SAISINES	ACTES ET REFERENCES	PIECES A FOURNIR	BUT DE LA SAISINE
<b>LES PROJETS RELATIFS AU FONCTIONNEMENT, A L'ORGANISATION DES SERVICES ET AUX EVOLUTIONS DE L'ADMINISTRATION</b>			
<p>Règlement intérieur (RI)  <i>Cas compris dans le RI ou pouvant faire l'objet de délibérations annexes soumises à l'avis du CST :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Mise en place d'un règlement des recrutements dans la collectivité</li> <li>○ Mise en place d'un système de contrôle d'accès aux bâtiments</li> <li>○ Mise en œuvre de traitements automatisés d'informations nominatives à l'aide d'autocommutateurs téléphoniques sur les lieux de travail</li> <li>○ Mise en place d'une géolocalisation des véhicules ou autres</li> <li>○ Mise en place d'un système de télésurveillance</li> <li>○ Mise en place d'un schéma informatique, d'un intranet, d'une charte informatique</li> <li>○ Mise en place d'horaires variables, de badgeage (<i>Article 6 du décret n°2001-623</i>)</li> </ul>	<p>Délibération</p>	<p><b>Projet de règlement intérieur Fiche de saisine</b></p>	<p><b>Avis</b></p>
<p>Horaires d'ouverture au public</p>	<p>Arrêté  <i>Conseil d'Etat, le 21 Septembre 1990, n°76017</i></p>	<p><b>Projet d'arrêté</b></p>	<p><b>Avis</b></p>



Suppression de postes	Délibération <i>Article L313-1 &amp; L542-2 du CGFP</i>	<b>Projet de délibération Fiche de saisine</b>	<b>Avis</b>
Organisation du service minimum en cas de grève	Délibération <i>Article L114-7 et L114-8 du CGFP</i>	<b>Projet de délibération</b>	<b>Avis</b>
Modalités de dématérialisation des dossiers individuels des agents	Arrêté <i>Article 9 du décret n°2011- 675</i>	<b>Projet d'arrêté</b>	<b>Avis</b>
Délibération ou charte sur l'instauration du télétravail	Délibération <i>Article 7 du décret n°2016- 151</i>	<b>Projet de délibération Fiche de saisine</b>	<b>Avis</b>
Tableau des emplois (adoption & modification)	Délibération <i>Article L2313-1 &amp; R2313-3 du CGCT Avis de la commission d'accès aux documents administratifs du 2 Février 2006 (conseil 20060660)</i>	<b>Projet de délibération Fiche de saisine Si modification tableau des emplois avant/après</b>	<b>Avis</b>
Réorganisation de service entraînant une modification de l'Organigramme(adoption & modification)	Organigramme <i>Avis de la commission d'accès aux documents administratifs du 2 Février 2006 (conseil 20060660)</i>	<b>Organigramme Avant/après  Fiche de saisine</b>	<b>Avis</b>
Réorganisation de ses services	Délibération	<b>Projet de délibération Fiche de saisine Fiche de postes avant/après</b>	<b>Avis</b>

Mutualisation de services	Délibération	<b>Projet de délibération, Projet de convention Fiche de saisine</b>	<b>Avis</b>
Création d'une commune nouvelle	Délibération <i>Article L2113-2 du CGCT</i>	<b>Rapport détaillé Fiche de saisine</b>	<b>Avis</b>
Transfert de compétences et de personnel	Délibération	<b>Projet de délibération Fiche d'impact Fiche de saisine</b>	<b>Avis</b>
Reprise d'une activité privée par un employeur public	Délibération	<b>Projet de délibération Fiche d'impact</b>	<b>Avis</b>
Reprise d'une activité publique par une entité privée	Délibération <i>Conseil d'Etat, le 11 Mars 1998, n°168403, « Commune de Rognes »</i>	<b>Projet de délibération Fiche d'impact</b>	<b>Avis</b>
Délégation de service public	Délibération <i>Article L1411-4 du CGCT</i>	<b>Projet de délibération Fiche de saisine Fiche d'impact</b>	<b>Avis</b>
Gestion en régie d'un service public	Délibération <i>Article R2221-1 du CGCT</i>	<b>Projet de délibération Fiche de saisine</b>	<b>Avis</b>
Conclusion d'un marché public affectant un nombre important d'agents	Délibération <i>Cour administrative d'appel de Nancy, le 4 Mars 2004, n°99NC02418</i>	<b>Projet de délibération Fiche de saisine Fiche d'impact</b>	<b>Avis</b>

## LES PROJETS DE LIGNES DIRECTRICES DE GESTION RELATIVES A LA STRATEGIE PLURIANNUELLE DE PILOTAGE DES RESSOURCES HUMAINES ET A LA PROMOTION ET A LA VALORISATION DES PARCOURS PROFESSIONNELS

Lignes directrices de gestion (LDG) en matière de : ➤ Ressources Humaines ➤ Promotion interne et de valorisation des parcours professionnels	Arrêté <i>Article L413-3 du CGFP</i>	<b>Projet d'arrêté Trame de rédaction des LDG</b>	<b>Avis</b>
Délibération fixant les taux de promotion pour les avancements de grade, les rations d'avancement à l'échelon spécial et de grade	Délibération <i>Article L522-27 du CGFP</i>	<b>Projet de délibération Fiche de saisine</b>	<b>Avis</b>

## LE PROJET DE PLAN D'ACTION RELATIF AUX POLITIQUES D'EGALITE PROFESSIONNELLE ET DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Plan d'action relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes	Arrêté <i>Article 1 du décret n°2020-528 &amp; Article L132-1 du CGFP</i>	<b>Projet d'arrêté</b>	<b>Information</b>
----------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------	------------------------	--------------------

## LES PROJETS D'AMENAGEMENT IMPORTANTS MODIFIANT LES CONDITIONS DE SANTE, DE SECURITE ET LES CONDITIONS DE TRAVAIL LORSQU'ILS S'INTEGRENT DANS LE CADRE D'UN PROJET DE REORGANISATION DE SERVICE

Projets liés à la protection de la santé physique et mentale, à l'hygiène, à la sécurité des agents dans leur travail, à l'organisation du travail, au télétravail, aux enjeux liés à la déconnexion et aux dispositifs de régulation de l'utilisation des outils numériques, à l'amélioration des conditions de travail et aux prescriptions légales y afférentes  <b>LORSQU'ILS S'INTEGRENT DANS LE CADRE D'UN PROJET DE REORGANISATION DE SERVICE</b>	Délibération ou Arrêté	<b>Projet de délibération ou d'arrêté Fiche de saisine</b>	<b>Avis</b>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------	--------------------------------------------------------------------	-------------

## LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES EN MATIERE DE POLITIQUE INDEMNITAIRE ET AUX CRITERES DEREPARTITION Y AFFERENTS

<p>Délibération relative au R.I.F.S.E.E.P.</p> <p><u>Cas compris dans le RIFSEEP ou pouvant faire l'objet de délibérations annexes soumises à l'avis du CST :</u></p> <p>➤ Critères d'attribution et de modification relatifs au régime indemnitaire (<i>Article 2 du décret n°91-875</i>)</p>	<p>Délibération</p> <p><i>Article 1 du décret n°91-875</i></p>	<p><b>Projet de délibération</b></p> <p><b>Fiche de saisine</b></p>	<p><b>Avis</b></p>
<p>Projets globaux d'organisation ou de refonte du régime indemnitaire</p>	<p>Délibération</p> <p><i>Article 1 du décret n°91-875</i></p>	<p><b>Projet de délibération</b></p> <p><b>Fiche de saisine</b></p>	<p><b>Avis</b></p>
<p>Instauration d'une indemnité forfaitaire annuelle pour fonctions itinérantes</p>	<p>Délibération</p> <p><i>Article 14 du décret n°2001-654</i></p>	<p><b>Projet de délibération</b></p> <p><b>Fiche de saisine</b></p>	<p><b>Avis</b></p>
<p>Instauration d'une indemnité de mobilité en lien avec les transferts de personnel</p>	<p>Délibération</p> <p><i>Article 1 du décret n°2015-933</i></p>	<p><b>Projet de délibération</b></p> <p><b>Fiche de saisine</b></p>	<p><b>Avis</b></p>
<p>Instauration d'une prime d'intéressement collectif</p>	<p>Délibération</p> <p><i>Article L714-7 du CGFP</i></p>	<p><b>Projet de délibération</b></p> <p><b>Fiche de saisine</b></p>	<p><b>Avis</b></p>
<p>Instauration de toute autre prime ou indemnité permanente prévue par des dispositions réglementaires ou législatives</p>	<p>Délibération</p>	<p><b>Projet de délibération</b></p> <p><b>Fiche de saisine</b></p>	<p><b>Avis</b></p>
<p>Instauration d'une prime de revalorisation pour certains agents paramédicaux et professionnels de la filière médico-sociale de la fonction publique territoriale</p>	<p>Délibération</p> <p><i>Décret n°2022-728</i></p>	<p><b>Projet de délibération</b></p> <p><b>Fiche de saisine</b></p>	<p><b>Avis</b></p>

## LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES EN MATIERE D'ACTION SOCIALE AINSI QU'AUX AIDES A LA PROTECTION SOCIALE

Attribution des prestations d'action sociale, culturelle, sportive et de loisirs : titres restaurants, participation à la PSC (santé et prévoyance)	Délibération <i>Article L731-4 du CGFP</i>	<b>Projet de délibération</b> <b>Fiche de saisine</b>	<b>Avis</b>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------	----------------------------------------------------------	-------------

## LE RAPPORT SOCIAL UNIQUE ANNUEL

Présentation du Rapport Social Unique (RSU)	Délibération <i>Article L231-1 du CGFP</i>	<b>Projet de délibération</b> <b>Fiche de saisine</b>	<b>Avis</b>
---------------------------------------------	-----------------------------------------------	----------------------------------------------------------	-------------

## LES PLANS DE FORMATIONS

Plan de formation	Délibération <i>Article L423-3 du CGFP</i>	<b>Projet de plan de formation</b>	<b>Avis</b>
Plafonnement des frais liés à la mise en œuvre du CPF	Délibération <i>Article 9 du décret n°2017-928</i>	<b>Projet de délibération</b> <b>Fiche de saisine</b>	<b>Avis</b>
Conditions générales d'accueil et de formation des apprentis	Rapport d'accueil <i>Article L6227-4 du code du travail</i>	<b>Fiche de saisine uniquement</b>	<b>Avis</b>



## LES REGLES RELATIVES AU TEMPS DE TRAVAIL ET AU COMPTE EPARGNE-TEMPS

<p>Protocole du temps de travail</p> <p><u>Cas compris dans le protocole du temps de travail ou pouvant faire l'objet de délibérations annexes soumises à l'avis du CST :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Conditions de mise en place des cycles de travail (<i>Article 4 du décret n°2001-623</i>)</li> <li>➤ Annualisation du temps de travail</li> <li>➤ Modalités de repos et de pause</li> <li>➤ Modalités d'organisation des congés annuels</li> </ul> <p>Protocole ARTT (<i>Article 2 du décret n°2001-623</i>).</p>	<p>Délibération <i>Article L611-2 du CGFP</i></p>	<p><b>Projet de délibération Fiche de saisine</b></p>	<p><b>Avis</b></p>
<p>Fixation des modalités de mise en œuvre du Compte Epargne Temps (C.E.T.)</p>	<p>Délibération <i>Article L611-2 du CGFP</i></p>	<p><b>Projet de délibération Fiche de saisine</b></p>	<p><b>Avis</b></p>
<p>Instauration d'une indemnisation des IHTS et/ou de la majoration des heures complémentaires</p>	<p>Délibération <i>Article 2 du décret n°91-875</i></p>	<p><b>Projet de délibération Fiche de saisine</b></p>	<p><b>Avis</b></p>
<p>Modification de durée hebdomadaire excédant les 10% (suppression / création de postes)</p>	<p>Délibération <i>Article L542-3 du CGFP</i></p>	<p><b>Fiche de saisine + Lettre d'accord de l'agent</b></p>	<p><b>Avis</b></p>
<p>Instauration &amp; Modalités d'exercice du travail à temps partiel</p>	<p>Délibération <i>Article L612-12 du CGFP</i></p>	<p><b>Projet de délibération Fiche de saisine</b></p>	<p><b>Avis</b></p>
<p>Mise en place d'astreintes</p>	<p>Délibération <i>Article 5 du décret n°2001-623</i></p>	<p><b>Projet de délibération Fiche de saisine</b></p>	<p><b>Avis</b></p>
<p>Mise en place de permanences</p>	<p>Délibération <i>Article 2 du décret n°2002-148</i></p>	<p><b>Projet de délibération Fiche de saisine</b></p>	<p><b>Avis</b></p>
<p>Autorisations spéciales d'absences</p>	<p>Délibération</p>	<p><b>Projet de délibération Fiche de saisine</b></p>	<p><b>Avis</b></p>





**TOUTE AUTRE QUESTION PREVUE PAR DES DISPOSITIONS LEGISLATIVES ET  
REGLEMENTAIRES**

Protocole d'accord sur le droit syndical

(Conditions d'utilisation par les organisations syndicales, au sein d'une collectivité ou d'un EP, des technologies de l'information et de la communication ainsi que de certaines données à caractère personnel contenues dans les traitements automatisés relatifs à la gestion des ressources humaines, etc...).

Arrêté  
*Article 4-1 du décret n°85-397*

**Projet  
d'arrêté  
Fiche de  
saisine**

**Information**



## Les différents cas de saisine de la F3SCT (ou du CST en l'absence de FS) et leurs modalités

CAS DE SAISINES DE LA FS	Références et actes	Pièces à fournir	Avis
<b>Projets liés à la protection de la santé physique et mentale, à l'hygiène, à la sécurité des agents dans leur travail, à l'organisation du travail, au télétravail, aux enjeux liés à la déconnexion et aux dispositifs de régulation de l'utilisation des outils numériques, à l'amélioration des conditions de travail et aux prescriptions légales y afférentes LORSQU'ILS NE S'INTEGRENT PAS DANS LE CADRE D'UN PROJET DE REORGANISATION DE SERVICE</b>			
Règlement intérieur en matière d'hygiène et de sécurité	<i>Article 58 du décret n°2021-571</i>	<b>Règlement intérieur Fiche de saisine</b>	<b>avis</b>
Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP)	Délibération  <i>Article 69 du décret n°2021-571</i>	<b>DUERP + plan d'action</b>	<b>avis</b>
Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels et d'amélioration des conditions de travail	<i>Article 72 du décret n°2021-571</i>	<b>Programme</b>	<b>avis</b>
Déconnexion et régulation des outils numériques	<i>Article 69 du décret n°2021-571</i>	<b>Charte informatique / de télétravail / droit à la déconnexion</b>	<b>avis</b>
Mise en place de nouvelles technologies	<i>Article 70 du décret n°2021-571</i>	<b>Descriptif des dispositifs et technologies à mettre en œuvre (ex : système de protection du travailleur isolé).</b>	<b>avis</b>

Projet de conception ou d'aménagement des locaux	<i>Article 70 du décret n°2021-571</i>	<b>. Imprimé de saisine . Plans de futurs locaux . Programme architectural . Avant-projets sommaires</b>	<b>avis</b>
Actions de prévention du harcèlement moral, du harcèlement sexuel, des violences sexistes et sexuelles	<i>Article 75 du décret n°2021-571</i>	<b>Note de présentation des mesures de lutte contre le harcèlement et les violences</b>	<b>Avis</b>
Plan de formation sur la santé et la sécurité	<i>Article 75 du décret n°2021-571</i>	<b>Document présentant le plan de formation santé et sécurité</b>	<b>avis</b>
Registre santé et sécurité au travail	<i>Article 75 du décret n°2021-571</i>	<b>Observations ou suggestions notifiées sur le registre SST</b>	<b>information</b>
Rapport annuel du service de médecine du travail	<i>Article 59 du décret n°2021-571</i>	<b>Rapport annuel du médecin du travail</b>	<b>information</b>
Affectation de jeunes de 15 à 17 ans en formation professionnelle à des travaux réglementés	<i>Articles 5-7 du décret n°85-603</i>	<b>Projet de délibération</b>	<b>information</b>
Travaux d'accessibilité	<i>Article 70 du décret n°2021-571</i>	<b>Rapport</b>	<b>avis</b>
Observations et visites de l'ACFI	<i>Article 59 du décret n°2021-571</i>	<b>Rapport</b>	<b>information</b>
Demande d'analyse d'accident de travail	<i>Article 65 du décret n°2021-571</i>	<b>Compte-rendu d'analyse et plan d'action</b>	<b>information</b>

Demandes de visites préventives d'un service	<i>Article 64 du décret n°2021-571</i>	<b>Rapport de visite</b>	<b>information</b>
Désignation d'un ACFI et conventions de mise à disposition de l'ACFI	Arrêté <i>Article 5 du décret n°85-603</i>	<b>Projet d'arrêté Lettre de mission Projet de convention de mise à disposition (le cas échéant)</b>	<b>information</b>
Désignation/nomination d'un assistant ou conseiller de prévention (AP/CP)	Arrêté <i>Article 4 du décret n°85-603</i>	<b>Projet d'arrêté Lettre de cadrage</b>	<b>information</b>

